

# Défendre vos droits à la formation : recours contre un refus de CPF

---

## Les étapes clés pour contester votre refus

- Vérifiez que le refus de l'administration est bien motivé par écrit, conformément à l'obligation légale.
- Adressez un recours gracieux à l'autorité ayant pris la décision dans un délai maximal de 2 mois après la notification.
- Envoyez impérativement votre courrier par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) pour acter la date de saisine.
- Mentionnez la possibilité de saisir la Commission Administrative Paritaire (CAP) si le refus émane de votre autorité hiérarchique.

## Modèle de lettre de contestation (Structure)

- Coordonnées complètes : Nom, prénom, grade et service d'affectation.
- Objet : Recours gracieux contre le refus de mobilisation du CPF.
- Rappel du droit : Citez les articles L6323-1 et suivants du Code du travail et rappelez que le CPF est un droit individuel visant l'acquisition de compétences.
- Argumentation : Contester la disproportion du refus si celui-ci est fondé sur des nécessités de service, en proposant un report plutôt qu'un refus.
- Pièces jointes : Joignez impérativement le devis, le programme de formation et le calendrier pour prouver la pertinence du projet.

## Conseils stratégiques pour votre dossier

- Démontrez que votre projet de formation répond à un besoin réel de qualification professionnelle.
- Si le refus est justifié par des nécessités de service, argumentez sur la possibilité de différer la formation plutôt que de l'annuler.
- Conservez une copie de tous les échanges et justificatifs envoyés à l'administration.

## Que faire en cas de silence de l'administration ?

- Sachez qu'un silence gardé par l'administration pendant plus de 2 mois après la réception de votre recours gracieux vaut décision implicite de rejet.
- Ce refus implicite ouvre la voie à une saisine du tribunal administratif pour contester la décision initiale.